



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/794
8 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN, A COLLECTION

Trente-sixième session
Points 31 et 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

QUESTION DE PALESTINE

Incidences administratives et financières des projets de résolution
publiés sous les cotes A/36/L.32 et A/36/L.33

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mario MARTORELL (Pérou)

1. A sa 66ème séance, le 8 décembre 1981, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné les états présentés par le Secrétaire général (A/C.5/36/83 et Corr.1 et A/C.5/36/84) sur les incidences administratives et financières des projets de résolution A/36/L.32 et A/36/L.33, respectivement. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par son Président.

2. Les déclarations et observations formulées au cours du débat de la Commission sur ce point sont consignées dans le compte rendu pertinent (A/C.5/36/SR.66).

DECISIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. En ce qui concerne le projet de résolution A/36/L.33, la Cinquième Commission a procédé à un vote enregistré et a décidé par 75 voix contre 4, avec 18 abstentions 1/ d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait ce projet de résolution, il faudrait ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 998 000 dollars au budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, répartis comme suit : chapitre 1 - 695 100 dollars; chapitre 27 - 246 200 dollars et chapitre 28 - 56 700 dollars. Il faudrait également ouvrir un crédit de 33 600 dollars au chapitre 31 (contribution du personnel) qui serait compensé par un montant équivalent inscrit au chapitre 1 des recettes (recettes provenant des contributions du personnel). En outre, on estime à 2 140 400 dollars, sur la base du coût intégral, les dépenses supplémentaires au titre des services de

1/ Le représentant de l'Inde a indiqué par la suite que, s'il avait été présent, il aurait voté pour la décision.

conférence, lesquelles seront examinées dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence pour 1982 qui doit être présenté à une date ultérieure au cours de la présente session. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bénin, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Congo, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie et Zambie.

Ont voté contre : Australie, Canada, Etats-Unis d'Amérique et Israël.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Autriche, Belgique, Chili, Danemark, France, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Uruguay.

4. En ce qui concerne le projet de résolution A/36/L.33, la Cinquième Commission a procédé à un vote enregistré et a décidé par 78 voix contre 3, avec 17 abstentions 1/, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait ce projet de résolution, il faudrait ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 55 000 dollars au chapitre 1 du projet de budget-programme pour 1982-1983. En outre, on estime à 622 800 dollars, sur la base du coût intégral, les dépenses supplémentaires au titre des services de conférence, lesquelles seront examinées dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence pour 1982 qui doit être présenté à une date ultérieure au cours de la présente session. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban,

/...

Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie et Zambie.

Ont voté contre : Canada, Etats-Unis d'Amérique et Israël.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.
